

**M. McIntosh:** Je suis d'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** Il se peut que la réponse que le député de Mercier (M. Boulanger) est prêt à faire intéresse les députés, mais je doute fort que l'élection complémentaire dans Assiniboia ait quelque relation avec le projet de loi à l'étude. C'est possible, mais je doute que cela touche au bill. Cela dit, qu'il soit entendu que je ne critique pas le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh). Il a fondé son intervention sur cette élection complémentaire, mais je ne crois pas que cette question doive être débattue pour le moment.

**M. McIntosh:** Monsieur l'Orateur, je pourrais vous expliquer longuement pourquoi il n'y a pas encore eu d'élection complémentaire dans la circonscription d'Assiniboia. Je ne suis cependant pas d'accord avec vous, car, selon moi, il existe un rapport entre l'élection complémentaire et ce qui se dit en ce moment. Je serais disposé à céder mon temps de parole au whip adjoint du parti libéral maintenant s'il voulait bien nous annoncer la date de l'élection complémentaire dans Assiniboia. Je suis persuadé que les cultivateurs de l'Ouest du Canada attendent l'occasion de montrer...

**M. Boulanger:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'abord, parce que nous étudions actuellement le bill C-239, ce qui veut dire que le député enfreint le Règlement. Deuxièmement, et le député devrait le savoir, nous devrions manifester un certain respect pour la famille du député qui est décédé il y a quelques semaines. Nous devrions attendre quelque temps avant de tenir une élection complémentaire pour donner à la famille du défunt le temps de penser à autre chose.

**M. Horner:** Mais, il y a de cela trois mois.

**M. l'Orateur suppléant:** Je prie encore une fois les députés de ne pas se lancer dans un débat sur l'élection complémentaire, sur la possibilité ou la date de sa tenue. Le député de Swift Current-Maple Creek a la parole. Il peut exposer les raisons pour lesquelles le gouvernement peut ou ne peut pas décréter cette élection, mais seulement en rattachant ses propos au bill à l'étude.

**M. McIntosh:** La seule chose qui me préoccupe, c'est que ma circonscription est voisine de celle d'Assiniboia. Comme les électeurs de celle-ci ne sont plus représentés, ils m'écrivent des lettres à la douzaine pour me parler de leurs démêlés avec le gouvernement, et me demander de faire quelque chose. Je veux bien, mais lorsque le whip adjoint du parti libéral demande encore un délai en raison de la mort du député de cette circonscription, je me demande pourquoi il n'a pas appliqué le même principe dans le cas d'un de mes collègues de l'opposition, l'ex-député de Lisgar. On n'a attendu que six semaines cette fois-là.

**M. Horner:** Et dans le cas de l'ex-député de Trois-Rivières.

[M. l'Orateur suppléant.]

**M. McIntosh:** Je suis disposé à renoncer à mon temps de parole, monsieur l'Orateur, si le député veut bien annoncer la date de l'élection complémentaire dans Assiniboia. Sinon, je continuerai.

Notre opposition au bill ne signifie pas, comme je l'ai dit hier, qu'il ne comporte pas certains bons éléments. La plupart de mes collègues en ont dit du bien, dans une certaine mesure. Ce que je crains, c'est que le bill, ainsi que les autres mesures législatives portant sur l'agriculture que le gouvernement présente à la Chambre, ne lèsent les petits cultivateurs de l'Ouest. J'ai dit hier que le principe fondamental du bill modifiera entièrement la situation financière des petits cultivateurs du Canada, parce que les emprunts dont ils ont bénéficié, qu'on avait promis d'exempter d'intérêts, et qui auraient été remboursés intégralement si seulement le gouvernement vendait le produit qu'il s'était engagé à vendre c'est-à-dire les céréales, ces emprunts, dis-je, accablent les cultivateurs à la faillite. Je le dis en me fondant sur les renseignements que, sauf erreur, on aurait fournis au premier ministre (M. Trudeau).

Sur les 430,000 cultivateurs qui se trouvent au Canada, 200,000 seront forcés d'abandonner leur terre. Je pourrais en dire long sur ce qui adviendra de ces gens que le gouvernement force à quitter la ferme. Ils vont grossir les rangs des citadins et ils devront s'inscrire sur les listes d'assistance sociale. On ne tient aucun compte de ces gens. Pour autant que le gouvernement soit concerné, ils doivent quitter la ferme et le plus tôt sera le mieux. Ce bill est un moyen, entre autres, d'obliger les cultivateurs les moins fortunés à abandonner leur ferme. On est en train d'acculer à la faillite 200,000 d'entre eux. Aux termes de ce projet de loi, le gouvernement peut exiger n'importe quand le remboursement de l'argent que le cultivateur lui doit. Chaque fois que le petit exploitant pourra obtenir quelques dollars pour couvrir ses frais d'exploitation, on ne lui permettra pas de les garder. Le gouvernement pourra exiger un remboursement immédiat. Comme je l'ai dit hier, quiconque a exploité une entreprise sait qu'on ne peut rien faire sans capital de roulement. C'est ce que le gouvernement va enlever au cultivateur moins fortuné. Voilà l'intention du bill C-239.

**M. Gibson:** Le député me permettrait-il une question?

**M. McIntosh:** Les connaissances du député en matière d'agriculture empliraient une quantité d'ouvrages.

**M. Gibson:** Je n'essaie pas de me faire valoir et ne prétends pas en savoir long sur le sujet, mais hier j'ai eu la chance d'entendre un groupe de cultivateurs qui ont comparu devant le comité des affaires extérieures. Ce groupe a manifesté un grand intérêt quant au fond de ce bill, qui permettrait d'ordonner et de planifier les moyens de commercialisation pour les petits cultivateurs dont parlait le député. Convient-il qu'il y a de l'espoir de ce côté?

**L'hon. M. Ricard:** De quel bill le député veut-il parler?

**M. Horner:** Nous allons l'étudier le mois prochain.